

**PROCES VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUIN 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le six juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr GENDRY Daniel, Maire

Présents : Mrs GENDRY, GIBOIRE, BONNIER, DESMOTS, Mmes GENDRY S., DEROUIN

Absent excusé : Mme PERROUIN

Absents non excusés : Mrs SIMON, RAIMBAULT

Secrétaire : Mme GENDRY Sophie

Mme Dominique PERROUIN donne pouvoir de vote à Mme Sophie GENDRY pour les délibérations et aux votes des décisions à l'ordre du jour

1) Mise à disposition du terrain de foot et des vestiaires à la Commune de Craon -D2019-024

Mr le Maire informe l'assemblée, que la Commune de Craon par courrier du 4 avril dernier, sollicite le prêt de notre terrain de football et les vestiaires. La commune de Craon ne pouvant utiliser leur terrain annexe au Stade Maurice Courné, suite à des travaux de terrain synthétique. Par conséquent, elle souhaite utiliser le terrain de football de la Commune de NIAFLES, y compris les vestiaires à partir de septembre 2019 jusqu'en janvier 2020.

Une convention a été élaborée et acceptée par les 2 parties aux conditions suivantes :

Participation financière :

- Indemnisation forfaitaire de 1400 € saisonnière, soit 140€ par mois, pour l'entretien général des installations laissées à la disposition de la Commune de Craon, au prorata de l'utilisation. Le paiement s'établira mensuellement à compter de septembre 2019 jusqu'en janvier 2020.

Cette indemnisation comprend :

- Main-d'œuvre – employé communal (tonte, désherbage des abords, divers)
- Entretien des vestiaires (hors nettoyage après les matchs)
- Entretien terrain

Ne sont pas inclus dans l'indemnisation, le traçage et la fourniture de peinture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte la location du terrain de football à la Commune de Craon,
- Fixe les conditions d'utilisation, conformément à la convention jointe,
- Autorise Mr le Maire à signer la convention.

2) Participation financière au fonctionnement des classes préélémentaires et élémentaires Craonnaises : Avenant n°1 de convention du 18 mai 2017 - D2019-025

Mr le Maire informe l'assemblée de la réception, d'un courrier de Mr Le Maire de Craon, nous informant que la convention relative à la participation financière au fonctionnement des écoles publiques et privées pré-élémentaires et élémentaires Craonnaises du 18 mai 2017 arrive à son terme le 31 août 2019.

De ce fait et afin de ne pas pénaliser les familles qui utiliseraient les services périscolaires pour l'année 2019-2020, il nous est proposé un avenant qui viendra prolonger d'un an la durée de cette convention.

Considérant que la convention arrive à son terme le 31 août, il est proposé aux parties de modifier l'article 4 : « Durée et révision de la convention » de la section III comme suit :

Article 4 : La dite convention est prolongée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} septembre 2019. Le montant de la subvention évoluera suivant les modalités évoquées à l'article 2 de la dite convention.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de signer l'avenant n°1 de la convention de participation financière au fonctionnement des écoles publiques et privées pré-élémentaires et élémentaire Craonnaises du 18 mai 2017,
- autorise Mr le Maire à signer l'avenant n°1 de cette convention.

3) Association Etudes et chantiers Bretagne Pays de la Loire : proposition convention de partenariat 2019

Mr le Maire informe l'assemblée de la réception de la convention de partenariat de l'Association Etudes et chantiers Bretagne Pays de la Loire, relatif à notre demande de devis pour l'entretien du cimetière de notre commune. Le constat est le suivant :

- Il estime à 2 journées environ la taille et exportation des haies du cimetière,
- A 3 journées le désherbage de l'ensemble du cimetière (rattrapage semble-t-il d'un retard d'entretien),
- A 1ne journée le désherbage de l'ensemble du cimetière (sur l'entretien régulier) soit 3 journées s'il nous est demandé 4 passe/an.

Le coût du partenariat qui représente 8 journées équipe est de 3960 €.

En tout état de cause les journées ne seraient facturées qu'au prorata du consommé et s'il s'avérait que les travaux d'entretien du cimetière se déroulent plus vite que prévu, le solde des journées restantes sur la convention pourraient être valorisées (ou pas) sur d'autres supports de travaux de notre compétence.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de revoir la situation avant de prendre une décision.

4) Affaire arbres rte de Craon

Mr le Maire fait part du compte rendu de la visite du CAUE du 9 avril dernier concernant les arbres rte de Craon.

Mr le maire invite le conseil municipal à se positionner pour un choix : conserver ou abattre les arbres; le conseil municipal décide de se rendre sur place afin de mieux appréhender la situation.

Mr le maire propose au conseil municipal de procéder à un vote : maintien des arbres dans le bas de la rue Rte de Craon ou abattage. Le conseil municipal décide de reporter ce vote.

5) Fonds de concours – investissement communal 2018- D2019-026

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire, par délibération en date du 11/06/2018, a attribué aux communes un fonds de concours à hauteur de 6 € par habitant afin de financer des dépenses d'investissement en 2018.

Le montant du fonds de concours pour la commune s'élève à 2 046 €

Le fonds de concours doit financer un investissement réalisé en 2018 (quel que soit la nature de l'investissement) et ne doit pas dépasser 50 % du reste à charge pour la commune (reste à charge = investissement HT – subventions perçues).

Monsieur le Maire propose de solliciter le fonds de concours 2018 pour l'opération suivante :

⇒ Intitulé de l'opération : Commerce, cimetière, Abri bus et supports vélos, sonorisation extérieure

⇒ Plan de financement :

INVESTISSEMENT	MONTANT HT	FINANCEMENT	MONTANT
Commerce : acquisition caisse enregistreuse	890,00 €	Fonds de concours CCPC	2 046.00
Cimetière : caveau ossuaire provisoire	770,00 €		
Acquisition Abri bus et supports vélos	2 776,28 €		
Acquisition d'une sonorisation extérieure	1 178,00 €		
		Autofinancement	3 568.28 €
Total investissement	5 614.28 €	Total financement	5 614.28

Après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 0 contre, le conseil municipal :

- ⇒ *SOLLICITE l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Craon pour l'opération citée ci-dessus,*
- ⇒ *APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,*
- ⇒ *AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.*

6) Fonds de concours – investissement communal 2019 - D2019-02

Monsieur le Maire expose que le Conseil Communautaire, par délibération en date du 13/05/2019, a attribué aux communes un fonds de concours à hauteur de 6 € par habitant afin de financer des dépenses d'investissement en 2019.

Le montant du fonds de concours pour la commune s'élève à 2 070 €

Le fonds de concours doit financer un investissement réalisé en 2019 (quel que soit la nature de l'investissement) et ne doit pas dépasser 50 % du reste à charge pour la commune (reste à charge = investissement HT – subventions perçues).

Monsieur le Maire propose de solliciter le fonds de concours 2019 pour l'opération suivante :

⇒ Intitulé de l'opération : espaces de loisirs et équipement sportifs, sentiers sécurisés

⇒ Plan de financement :

NATURE DES DEPENSES	MONTANT HT	NATURE DES RECETTES	MONTANT
Espaces de loisirs et équipement sportifs	63 535.42 €	Fonds de concours CCPC	2 070.00 €
Sentiers sécurisés	17 931.14 €	Subventions	36 102.00 €
		Emprunt	0.00 €
		Autofinancement	43 294.66€
TOTAL DEPENSES	81 466.56 €	TOTAL RECETTES	81 466.66 €

Après en avoir délibéré, par 7 voix pour, 0 contre, le conseil municipal :

- ⇒ *SOLLICITE l'attribution du fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays de Craon pour l'opération citée ci-dessus,*
- ⇒ *APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus,*
- ⇒ *AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.*

7) Maitrise d'œuvre voie douche Niaffles-Craon devis Mayenne ingénierie - D2019-028

Mr le Maire informe l'assemblée de la réception du devis de Mayenne Ingénierie relatif à la maîtrise d'œuvre du projet voie douce Niaffles Craon le long de la RD 111, pour la phase avant-projet, d'un montant de 990.00 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le devis de Mayenne Ingénierie Mayenne Ingénierie relatif à la maîtrise d'œuvre du projet voie douce Niaffles Craon le long de la RD 111, pour la phase avant-projet, pour un montant de 990.00 € HT.
- Autorise Mr le Maire à signer le devis

8) Devis Ets Veralia pour fourniture Engrais-Désherbant pour entretien du terrain de foot et espaces jeux- D2019-029

Mr le Maire informe l'assemblée de la réception d'un devis des Ets Veralia de Rennes, relatif à la fourniture d'un engrais désherbant pour l'entretien du terrain de foot et des espaces jeux pour un montant de 654 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte le devis des Ets Veralia de Rennes, relatif à la fourniture d'un engrais désherbant pour l'entretien du terrain de foot et des espaces jeux pour un montant de 654 € HT.
- Autorise Mr le Maire à signer le devis.

9) Décision modificative n°2 Budget primitif Commune 2019 - D2019-030

Mr le Maire informe l'assemblée qu'une décision modificative du budget primitif 2019 doit être réalisée afin d'ouvrir des crédits à l'opération 157 Espaces de loisirs et équipements sportifs, sentiers sécurisés

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre/Article	Libellé	Recettes	Dépenses
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE		0.00	0.00
POUR MEMOIRE BP		418 173.03	418 173.03
POUR MEMOIRE DECISION MODIFICATIVE		0.00	0.00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		418 173.03	418 173.03
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chap/Arti/Opéra.	Libellé	Recettes	Dépenses
20-2031-157	Frais etude		+ 955.00
27-27638-OFI	Autres établissements publics		-955.00
TOTAL DE LA DECISION MODIFICATIVE n°2		0.00	0.00
POUR MEMOIRE BP		402 118.54	402 118.54
POUR MEMOIRE DECISION MODIFICATIVE n°1		0.00	0.00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		402 118.54	402 118.54

10) Lancement de la consultation Travaux Salle des fêtes réhabilitation de la toiture et aménagement isolation intérieure- D2019-031

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la réunion du conseil municipal en date du 25 janvier 2018, le conseil municipal par sa délibération n°D2018-005, décidait de retenir la Sarl HACQUES-CHAINEAU de l'Huissierie pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Mr le Maire informe avoir reçu 2 devis estimatifs de la Sarl Hacques- Chaineau :

- Réfection couverture en zinc et réaménagement intérieur de la salle pour un montant total ht : 85 464.65 €.

Ne sont pas compris les missions coordinateur SPS et contrôle technique

- Réfection couverture en bac acier simple peau et réaménagement intérieur de la salle pour un montant total Ht : 75 909.74 €.

Ne sont pas compris les missions coordinateur SPS et contrôle technique

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

-De retenir la proposition réfection couverture bac acier simple peau pour un montant total HT : 75 909.74 €, mais demande que pour la consultation, il soit proposé en variante une couverture en zinc.

-Demande le lancement de la consultation des entreprises,

-Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

11) Lancement de la consultation Travaux Salle des fêtes réhabilitation de la toiture façade sud en photovoltaïques - D2019-032

Mr le Maire rappelle à l'assemblée, que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la toiture de la salle des fêtes, il est nécessaire de prendre une décision au sujet de la couverture, à savoir installation de panneaux photovoltaïques ou couverture bac acier ou voir couverture en zinc.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'installer des panneaux photovoltaïques sur la façade sud de la salle des fêtes.
- Décide le lancement de la consultation des entreprises spécialisées et agréées dans le domaine de l'installation solaire photovoltaïque, pour l'étude, l'installation, la rentabilité des panneaux.
- Autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

12) INFORMATIONS

a) Moulin des Planches : aménagements d'une passerelle et d'une zone humide : adresser un courrier au Syndicat du Bassin de l'Oudon

b) Parc éolien La Grande Lande La Selle Craonnaise- St Michel de la Roë : Mr le maire fait part du rapport du commissaire enquêteur qui donne un avis favorable au projet.

c) Opération Argent de poche 2019

Pour l'opération argent de poche, 3 jeunes se sont inscrits : Tatania GALLET, Maëllys GUINEHEUX et Mario PROD'HOMME pour la période du 19 août au 30 août.

Au programme, désherbage, nettoyage, peinture...

d) Inscriptions au titre des monuments historiques

Mr le maire informe l'assemblée de la réception des arrêtés du préfet de la région pays de la Loire portant inscription aux monuments historiques, de la statue en bois, Vierge à L'enfant du XIVème siècle (hauteur 42.5 cm) et de la cloche de Chœur en bronze du XVIIème siècle (hauteur 18 cm, diamètre 13.9 cm)

e) Prochaine réunion du conseil: jeudi 4 juillet 2019 à 20 h